



DÉSORMAIS, POUR VOS  
OPÉRATIONS DE :

**MUTATION**

Contactez **VITMAS**

DJIDJOLÉ - BATOMÉ : 22 50 79 39 / 90 03 83 30

- EFFICACITÉ
- DISCRÉTION
- RAPIDITÉ

PRESTATAIRE AGRÉÉ PAR LA DTRF

# LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 215 du jeudi 04 novembre 2021 / Prix : 250 F CFA

P.7

SPORTS BOULES

**Le Togo  
participe à  
la CAN qui  
s'ouvre  
ce jeudi**

COP26 / PARTICIPATION DU TOGO

P.3

# Défis et engagements



**FINANCEMENT**

P.7

**Coris Bank  
octroie  
20 milliards  
FCFA à PIA**



**NATIONAL**

P.4

GUIDE  
D'ÉLABORATION  
D'UN PDC

**Les secrétaires  
généraux des  
mairies formés**



**TOUJOURS + DE FOOT  
ENSEMBLE**

A PARTIR DU 14 SEPTEMBRE SUR **CANAL+  
SPORT**



LES BOUQUETS  
**CANAL+**

*L'Information !!!*



## AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

### (COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Dans le cadre de l'opérationnalisation effective du Poste de Contrôles Juxtaposés (PCJ) de Noépé-Akanu et de la redéfinition du corridor Abidjan-Lagos,

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des

Opérateurs économiques qu'à compter du 1er novembre 2021, les opérations de dédouanement de marchandises en transit, au départ ou en provenance du Ghana à destination du Togo ou d'autres pays sont impérativement logées au Poste de Contrôles Juxtaposés de Noépé-Akanu.

Sont ainsi visées, les marchandises chargées dans les ports, usines, entrepôts ou autres installations similaires en provenance du Ghana.

Il en est de même du transit douanier de marchandises au départ ou en provenance du Togo à destination du Ghana ou d'autres pays.

En ce qui concerne le trafic des marchandises diverses achetées sur le marché ghanéen ou togolais communément appelées «acquit» les formalités de dédouanement sont domiciliées à la Division des Opérations Douanières de Kwadjoviakopé et au bureau de Douane de Ségbé.

Le Commissaire Général compte sur le civisme de tous pour le respect scrupuleux du présent avis.

Fait à Lomé, le 19 octobre 2021

P. Le Commissaire Général absent, p.i  
Le Commissaire des Douanes et Droits Indirects, p.i

Kwawo A. K. ESSIEN

COP26

# Défis et engagements du Togo

La 26ème conférence des nations unies sur le climat s'est ouverte le 31 octobre à Glasgow, en Ecosse, avec la participation d'environ 120 chefs d'Etat dont le président de la République Togolaise, des milliers de délégués et d'observateurs. Après avoir pris part à la cérémonie d'ouverture et suivi les interventions de plusieurs personnes ressources sur l'environnement et le climat, Faure Gnassingbé a quitté la plus grande ville écossaise mardi, laissant ainsi la délégation togolaise poursuivre les travaux jusqu'au 12 novembre. Que fait justement le Togo à la COP26 ? Quels sont les défis auxquels fait face le pays en matière environnementale ? Quel bilan dressé des politiques du Togo dans le domaine de la lutte contre le changement climatique ?

Nicolas EDORH



C'est une occasion d'or pour faire le point des actions menées par la planète depuis la COP21. Enjeux : Adaptation et Résilience, Atténuation et ambitions, Nature, Transition Énergétique, Transport Routier Propre, et Finances (accès et transparence). Glasgow représente l'avenir de la planète, le passage obligé pour « arrêter de brutaliser la biodiversité, de nous tuer nous-mêmes avec le carbone, de traiter la nature comme des toilettes, de brûler, forer et extraire toujours plus profond ». L'objectif de ce sommet sur le climat est de négocier et s'engager plus concrètement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui est 20 à 80 fois plus nocif que le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>).

A ce rendez-vous majeur, le Togo présentera ses actions menées par rapport aux engagements pris et parlera de ses contributions nationales déterminées assorties d'un plan d'investissement 2030.

## Bilan du Togo

Selon nos informations, le Togo a aligné ses priorités de développement sur ses engagements climatiques conformément à l'Accord de Paris signé en 2016. Après la ratification de cet Accord en 2017, des avancées ont été réalisées en matière d'adaptation et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Le pays a su renforcer la résilience climatique grâce à des stratégies globales d'atténuation et d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe avec notamment la promotion des énergies renouvelables à travers l'initiative présidentielle d'électrification rurale à partir des kits solaires individuels et l'implantation des centrales solaires photovoltaïques notamment celle de Blitta (50MW), la plus grande de la sous-région.

« En 2018, le Togo a été pour la première fois classé dans l'indice Bloomberg sur l'énergie. Sur le plan continental, le Togo s'adjuge le 10ème rang des pays ayant à cœur la promotion des énergies renouvelables. L'ensemble des politiques, plans, programmes et projets mis en oeuvre en matière d'atténuation des émissions a permis au Togo de réduire ses émissions de 27,57% par rapport à 2020, soit 10 points de plus que la référence de 17,51% », a-t-on appris. « A la COP26, le Togo entend formuler des propositions concrètes, conformément aux initiatives prises ces dernières années et prendra de nouveaux engagements pour la réduction drastique des émissions dans les secteurs de l'énergie, du transport, des procédés industriels et utilisation des produits (PIUP), de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT) et de la gestion des déchets », renseigne-t-on.

## Engagements

A la COP26, selon nos recoupements, le Togo prendra des mesures d'atténuation des gaz à effet de serre qui seront le fruit de la mise en oeuvre effective des plans, stratégies, programmes et autres documents de planification notamment la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Ces nouveaux engagements représentent une progression et correspondent au niveau d'ambition le plus élevé possible, compte tenu des circonstances nationales, conformément à l'Accord de Paris.

De façon globale, la contribution du Togo s'élève à 50,57%, soit 15 378,55 Gg CO<sub>2</sub>-eq à l'horizon 2030. Le pays peut s'engager dans une contribution inconditionnelle issue de ses efforts propres de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20,51% à l'horizon

2030. Comme contribution conditionnelle, l'Etat togolais s'engage, s'il bénéficie du soutien requis des partenaires au développement, de réaliser une diminution supplémentaire de 30,06% des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030, sans compromettre sa politique d'autosuffisance alimentaire et son développement durable.

## Défis à relever au plan national

Dans le secteur de l'énergie, d'ici à 2030, le Togo vise à atteindre 50% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique. Le pays a dès lors mis en place un cadre institutionnel pour le développement des énergies renouvelables et l'encadrement des projets, notamment l'institutionnalisation de la gestion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au niveau national par la création de l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER). Le Togo envisage, à travers cette politique, de porter à 100% le taux de l'électrification en 2030, déployer plus de 300 mini-grids d'ici à 2030, soit environ une capacité installée de 9 MW, électrifier 555 000 ménages par kits solaires d'ici la même période, étendre et densifier le réseau pour atteindre environ 670 000 connexions.

Dans le sous-secteur transport, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans ce sous-secteur, le Togo entend porter à 3% la part des véhicules électriques dans l'acquisition des véhicules neufs d'ici à 2025, étendre le réseau routier rural par la construction de 4000 km de voies rurales ciblant les zones agricoles à fort potentiel d'exportation afin de connecter les agriculteurs au marché, construire l'autoroute de l'Unité par l'accélération

du projet de développement de la Route Nationale N°1 reliant l'arrière-pays productif à l'agglomération de Lomé et au Port autonome. Le sous-secteur des transports contribue à hauteur de 7% au Produit intérieur brut (PIB) dont 5% proviennent du transport routier et 2% restant, des autres modes de transport notamment les transports maritimes concentrés aux activités du Port autonome de Lomé. Le transport représente 81,11% de la consommation finale de produits pétroliers dont une part importante pour le transport routier, notamment pour les engins à deux roues.

Il est à noter que des efforts ont été faits dans la promotion de la mobilité verte notamment, à travers l'installation dans le premier parc industriel d'une société de fabrication de véhicules électriques. Cette société ambitionne de produire 30 000 véhicules électriques par mois qui seront déployés à l'échelle nationale.

Dans le sous-secteur résidentiel, le Togo envisage de porter la part de la population utilisant le biogaz pour la cuisson à 4% en 2025 puis 12% en 2030 en milieu urbain et à 6% en 2025 puis à 15% en milieu rural, la part de la population utilisant les briquettes à 15% en milieu urbain et à 10% en milieu rural, et la part de la population utilisant le gaz de pétrolier liquéfié (GPL) à 35% en milieu urbain et à 8% en milieu rural.

Le secteur industriel est relativement récent et se caractérise par la modestie de sa contribution au PIB qui d'ailleurs passe de 23% en 2005 à 15,6% en 2018. En plus des industries modernes, il existe des activités artisanales (extractives métallurgiques, textiles et agroalimentaires). Le pays prévoit construire au moins 100 bâtiments

écologiques utilisant moins de climatiseurs à l'horizon 2030. Le Togo entend également réduire d'au moins 2% le taux d'importation des gaz-F. Dans le domaine de l'agriculture, secteur très sensible aux changements climatiques (dégradation des ressources en eau, érosion des sols, désertification, pertes d'agro biodiversité), le gouvernement veut prendre des mesures pour gérer au mieux la situation à travers plusieurs mécanismes qui seront mis en place.

Prenant la mesure des défis dans le sous-secteur foresterie, le Togo s'est engagé dans le cadre de sa feuille de route gouvernementale à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 11,14% à l'horizon 2030 de façon inconditionnelle et de 20% s'il bénéficie d'appuis supplémentaires. Des actions concrètes sont menées à cet effet à travers la promotion des reboisements privés, communautaires et étatiques, et la mise en oeuvre de la stratégie de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts avec une agriculture performante à faible impact sur la forêt.

Dans le secteur des déchets, les projections des émissions du secteur dans l'ensemble révèlent une augmentation de 70,8% des émissions qui devraient passer de 335,7 Gg CO<sub>2</sub>-eq en 2010 à 573,3 Gg CO<sub>2</sub>-eq en 2030. La collecte des ordures ménagères et l'élimination des eaux usées constituent l'une des plus grandes difficultés que rencontrent les autorités municipales. La production individuelle de déchets varie de 0,4 à 2 kg par habitant et par jour. Selon les résultats de l'enquête QUIBB (2015), 39,8% des ménages jettent les ordures dans la nature et 24,9% des ménages au dépotoir sauvage.

GUIDE D'ÉLABORATION D'UN PDC

# Les secrétaires généraux des mairies formés

Jeudi dernier, les secrétaires généraux, les cadres de service Planification du District Autonome de Grand Lomé ont été outillés sur le guide d'élaboration d'un Plan de développement communal (PDC) pour son utilisation optimale. La cérémonie d'ouverture de cette séance de travail a été présidée par Essossima Koffi Lakougnon, directeur de cabinet du ministre délégué, chargé du développement des territoires.

— Isidore AYEKO

Le guide de plan de développement communal vient combler les manquements relevés dans le guide 2014, principalement l'absence de certaines thématiques fondamentales pour un développement durable des territoires, les Objectifs du Développement Durable (ODD), la gestion des déchets qui polluent notre environnement, le dividende démographique, la révolution numérique, l'emploi des jeunes et bien d'autres.

Un document de 125 pages que doivent s'approprier des cadres des municipalités.

Après une série de formations à l'endroit d'autres professionnels et conseillers municipaux, c'est au tour des secrétaires généraux des mairies et des chefs de service Planification du District Grand Lomé d'être formés.

Les ateliers de formation ont débuté le 13 octobre 2021 et se sont poursuivis jusqu'au 29 octobre à Lomé, Atakpamé, Bassar, Dapaong, Kpalimé, Kara, Sokodé et Tsévié. Ils sont animés par un pool de formateurs des cadres du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du



développement des territoires, du ministère délégué chargé de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, des directeurs généraux de la planification du développement et de l'aménagement des territoires.

« Le nouveau guide d'élaboration d'un PDC est un instrument d'accompagnement des travaux locaux tout au long du processus de la planification, du développement à l'échelle du territoire. Concrètement, il met à leur disposition, des méthodes et outils qui prennent en compte les préoccupations nouvelles et transversales intégrant le

processus d'élaboration des plans de développement des communes en cohérence avec les orientations nationales », a indiqué Essossima Koffi Lakougnon. Le directeur de cabinet a insisté sur l'importance de ces formations qui permettent aux participants de s'approprier le document.

« Pour une bonne appropriation de cet outil capital, il importe de renforcer les capacités des différentes parties prenantes à travers des formations à son utilisation optimale. C'est ce qui justifie l'organisation de cette formation », a-t-il expliqué.

Le représentant de la cheffe du

ProDeGoL a salué la tenue de ces assises qui accompagnent les municipalités dans l'actualisation de leurs plans de développement. « Ces formations visent à mettre à la disposition des différents acteurs des outils pratiques pour l'élaboration des PDC adaptés au cadre juridique et institutionnel de la décentralisation au Togo et aux défis du développement durable conformément à la feuille de route gouvernementale 2020-2025 », a précisé Magloire Adjoké.

Ces ateliers de formation sont organisés sur toute l'étendue du territoire national, avec l'appui du Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL), cofinancés par le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et l'Union Européenne, et mis en œuvre par la Coopération technique allemande (GIZ).

CÔTES TOGOLAISES

## Attention !

Novembre est un mois dangereux pour ceux qui exercent des activités maritimes. En cette période, la montée des eaux est une évidence. Face à ce risque, le gouvernement appelle, dans un tweet posté lundi dernier, à la vigilance sur les plages du Togo.

— Isidore AYEKO

Les prévisions hydrographiques annoncent que la mer sera très agitée

sur les côtes togolaises, entre les mois de septembre et novembre. À cet effet, le gouvernement recommande une vigilance particulière aux populations et aux usagers. « De septembre à novembre prochain, évitons les baignades, les promenades à la plage ou toute autre activité nautique à cause du risque de montée

des eaux sur la côte togolaise », a tweeté le gouvernement. Ces recommandations font suite aux analyses et prévisions de la météorologie. Elles sont adressées aux populations et usagers de la mer. En effet, fin août dernier, les services météorologiques et hydrographiques avaient annoncé une situation maritime

très agitée entre les mois de septembre et novembre.

Il y a quelques jours, deux jeunes ont perdu la vie en voulant se baigner dans la mer à Aného.

AGRICULTURE

## Bientôt un plan d'action pour l'agriculture familiale

La plateforme nationale de la promotion de l'agriculture familiale au Togo (PNAFAT) ambitionne d'ici fin décembre de cette année, de doter le Togo d'un plan national pour l'agriculture familiale.

Arthur Zogan, secrétaire permanent de la plateforme nationale de l'agriculture familiale dévoile que ce plan d'action national va constituer un cadre de mobilisation de ressources et de compétences pour accompagner les petits producteurs et l'agriculture familiale dans le pays.

« C'est un plan d'action qui va également mettre au cœur de toute action l'agriculteur lui-même en fonction de ses besoins multifformes. Parfois, l'agriculteur n'a pas seulement besoin qu'on l'aide en termes

d'engrais, mais il a aussi besoin d'assurer la scolarité de ses enfants, d'avoir un cadre de vie plus ou moins acceptable. L'idée pour nous, c'est d'arriver à avoir un plan d'action qui identifie les problèmes et propose des solutions adaptées aux réalités vécues par ces agriculteurs », confie M. Zogan à agridigitale.net.

L'agriculture familiale, c'est cette forme d'agriculture qui est beaucoup plus développée en milieu rural, où toute une famille a pour activité l'agriculture ou l'élevage et

qui représente sa principale source de revenus. Bref, c'est une forme d'agriculture qui nourrit la majeure partie de la population.

Il a fallu qu'un groupe d'acteurs se mobilise autour de cette agriculture familiale pour la défendre, faire des plaidoyers auprès des différents Etats afin que ces derniers créent des politiques qui soient favorables à ces agriculteurs. « 70% d'agriculteurs qui nourrissent près de 90% de la population mondiale sont pauvres ou pratiquent une agriculture familiale. Notre ambition à travers cette plateforme est de soutenir cette agriculture au Togo qui est d'ailleurs répandue partout dans le monde »,

souligne Arthur Zogan. Les Nations unies ont reconnu l'importance de cette agriculture en décrétant en 2014, l'année internationale de l'agriculture familiale pour amener les Etats à soutenir cette forme d'agriculture qui nourrit presque 90 % de la population mondiale.

Au vu de son impact, une période de 10 ans a été même décrétée et baptisée la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale (2019-2028). Cette initiative mondiale été officiellement lancée en mai 2019 par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de

développement agricole (FIDA). A la suite de ce lancement, des cadres de concertation ont été créés dans les différents pays et au Togo, une plateforme nationale de l'agriculture familiale fut mise en place. La Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) est mise en œuvre dans plusieurs pays du monde.

Il revient aujourd'hui à chaque pays de mettre en place un plan d'action pour mieux soutenir cette tranche de la population qui contribue énormément pour la sécurité alimentaire. Le Togo s'y met.

FIN DE MISSION D'UN CADRE DE LA BANQUE MONDIALE AU TOGO

# Retour sur la visite d'Ousmane Diagana

Du mercredi 27 au 31 octobre 2021, le vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'ouest et centrale, Ousmane Diagana a effectué de travail au Togo. Audiences avec les plus hautes autorités du pays et visites dans le cadre de certains projets financés par la Banque Mondiale étaient à l'ordre du jour.

— Isidore AYEKO

Ousmane Diagana a été reçu vendredi par le président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé en présence de la directrice des opérations pour le Togo, Coralie Gevers. Les grandes priorités de développement socioéconomique du Togo et de la sous-région, ainsi que l'appui de l'institution financière internationale pour leur mise en œuvre ont été évoquées. « La Banque mondiale maintiendra son engagement de soutenir le Togo, dans ses efforts de réduction de la pauvreté en renforçant les secteurs clés », a indiqué Ousmane Diagana.

Cette institution de Bretton Woods reste en effet l'un

des principaux partenaires bilatéraux du Togo, en matière de financement des projets innovants et à fort potentiel de croissance et d'amélioration du climat des affaires. La coopération entre les deux parties est actuellement guidée par le Cadre de partenariat pays (CPP) 2017-2020. A ce jour, le portefeuille global de la Banque pour le Togo s'évalue à 701 millions de dollars, répartis en onze projets nationaux, un don fiduciaire et sept projets régionaux.

Le portefeuille couvre des secteurs principaux que sont le capital humain (47%), les infrastructures (27%), le développement durable (17%) et la gouvernance (9%).



« Le pays est à 56% de taux d'exécution des projets, largement au-dessus de la moyenne recommandée de 20% par la BM. C'est un partenariat très satisfaisant avec une vision et une feuille de route gouvernementale que nous accompagnons. Le Togo est le 2ème pays d'Afrique avec un portefeuille si conséquent. Notre partenariat et notre vision commune de la prospérité

restent solides », a déclaré le vice-président de la Banque Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale.

Depuis mercredi, Ousmane Diagana a mené plusieurs activités avec les autorités togolaises : lancement du projet de la couverture médicale universelle, signature du financement du projet du corridor économique Lomé-

Ouagadougou-Niamey, visite du Data Center de Lomé et autres.

La Banque Mondiale accompagne le Togo sur de nombreux projets dans l'agriculture, l'énergie, l'industrie, les nouvelles technologies, l'environnement, l'éducation et la santé.

CORIS BANK INTERNATIONAL

## Hausse de 10 milliards FCFA du bénéfice au 3<sup>ème</sup> trimestre

Coris Bank International réédite sa belle performance du premier semestre en enregistrant à nouveau une forte progression de 40% de son bénéfice au terme des neuf premiers mois de l'année. A 34,7 milliards FCFA, la banque a ainsi augmenté son résultat net de près de 10 milliards FCFA (9,978 milliards FCFA) au 3<sup>ème</sup> trimestre comparé à la même période en 2020 (période de référence). Et mieux, elle a dépassé déjà les 34,4 milliards de bénéfice annuel de l'exercice 2020. C'est ce que rapporte le confrère Sika Finance.

Cette performance devra donc confirmer d'ici fin 2021 la belle dynamique de croissance dans laquelle Coris Bank International s'est inscrite au moins sur ces trois dernières années avec des hausses annuelles du résultat net de 42% en 2018, 13% en 2019 et 24% en 2020. La cuvée 2021 s'annonce encore meilleure !

Cet optimisme s'appuie sur l'observation des indicateurs qui ont tous enregistré des hausses de plus de 20%. Le PNB a bondi en rythme annuel de près de 29% à 64,7 milliards FCFA (+14,4 milliards FCFA), sous l'effet d'une part de l'accroissement des financements (+16,27%) soutenu par un encours des dépôts (+25,8%), et d'autre

part par des commissions en hausse d'un peu plus de 20%.

Les charges ont certes augmenté de 22% à 21,8 milliards FCFA en raison de notamment « du renforcement du réseau d'agences, du parc d'automate ainsi qu'à la mise en œuvre de projets structurants » selon le management. Mais le résultat d'exploitation ressort avec une solide croissance de 33,7% à 42,9 milliards FCFA.

Toutefois, le coût du risque s'est orienté à la hausse à 7,2 milliards FCFA, corrodant au passage le résultat net trimestriel qui reste remarquable.

**Quid du dernier trimestre ?**



Un petit historique des publications de la banque donne de voir que le dernier trimestre s'est soldé ces deux dernières années par de fortes progressions du résultat net, y compris en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. L'année dernière, le bénéfice avait cru de 39% au 4<sup>ème</sup> trimestre contre 35% en 2019.

Pour les analystes, la valeur

Coris Bank International est une « valeur de croissance et de rendement », en raison de ses performances sans cesse renouvelée et de sa constance dans la distribution de dividende.

Depuis le début de l'année à la clôture de ce 29/10/2021, le titre a enregistré une hausse de 14,2% et sur une année, la croissance est de 28,47%.

Le titre qui a débuté timidement l'année avait atteint un plafond à environ 7 400 FCFA fin avril, avant de s'inscrire résolument dans un canal haussier pour s'installer au-dessus des 9 000 FCFA depuis le 24/09/2021, allant jusqu'à titiller son pic de 9 500 FCFA (le 26/10/2021) sur ces trois dernières années.

## TERRORISME

# Le Burkina appelle à un « sursaut national » contre le jihadisme

Après deux jours d'attaques meurtrières au nord et au nord-ouest du Burkina Faso, le ministre de la Défense Aimé Barthélemy Simporé a lancé lundi 1er novembre un appel à un « sursaut national » dans une « offensive décisive » contre les groupes jihadistes. Dimanche, un poste de police de la province du Sourou a été attaqué, faisant cinq morts du côté des policiers. Le lendemain, une dizaine de civils ont été tués dans la région du Sahel.

À l'occasion de la célébration du 61ème anniversaire des forces armées burkinabè, ce lundi 1er novembre, le ministre de la Défense, le général de brigade Aimé Barthélemy Simporé, a lancé un appel à la mobilisation générale pour lutter contre le terrorisme.

« Je demande aux forces armées nationales de se mobiliser pour lancer l'offensive décisive en vue de reprendre le contrôle de tout le territoire national, a-t-il lancé. Je voudrais qu'ensemble, nous puissions réaffirmer notre engagement

ferme à intensifier le combat contre le terrorisme, à défendre la patrie au maximum de notre potentiel », a-t-il poursuivi.

Son appel vient quelques heures après une attaque dans la région du Sahel, lorsque des hommes armés ont tué une dizaine de civils, des populations qui se rendaient au marché hebdomadaire de Markoye, se tenant tous les lundis, avec leurs marchandises sur des charrettes et avec leurs animaux. Elles ont été interceptées après avoir quitté la localité de Dambam,



selon des sources sécuritaires.

Quatre personnes sont toujours portées disparues, selon les mêmes sources. La veille au matin, un poste de police de la commune de Di, dans la province du Sourou, dans le Nord-Ouest, a également été attaqué par d'autres hommes armés. Selon les autorités, au moins cinq policiers sont morts au cours de l'attaque, ainsi qu'une quinzaine

de terroristes neutralisés.

## Cinquième attaque contre des forces burkinabè en six jours

L'attaque de dimanche 31 octobre était la cinquième en six jours contre des forces de défense et de sécurité engagés dans la lutte anti-jihadiste. Vendredi 29 octobre, un soldat a été tué et un autre blessé par l'explosion d'un engin artisanal au passage de leur véhicule d'escorte, dans la province de la Tapoa (Est). Jeudi, deux gendarmes avaient été tués dans une attaque contre un poste de contrôle dans la province de l'Oudalan (Nord).

Lundi 25 novembre, trois soldats avaient également été tués et sept blessés lors d'une attaque contre une unité militaire dans le sud-ouest du pays, près de la frontière

ivoirienne. 12 autres membres de l'armée de terre et du Groupe d'action rapide de surveillance et d'intervention (Garsi, gendarmerie), ont été tués le 9 août lors d'une embuscade, dans la région de la Boucle du Mouhoun.

Depuis 2015, les violences liées aux groupes jihadistes, parfois mêlées à des affrontements intercommunautaires, ont fait environ 2 000 morts et contraint 1,4 million de personnes à fuir leur foyer. Selon un décompte de l'AFP, environ 460 éléments des forces de défense et de sécurité ont été tués au cours des six dernières années, lors d'attaques jihadistes ou des opérations intérieures.

(Source : RFI)

## BÉNIN

# Un pays divisé entre pro et anti-avortement

Dans ce pays très religieux, la légalisation de l'avortement votée la semaine dernière a déclenché une levée de boucliers dans l'opinion publique.

Le Bénin avait déjà légalisé l'IVG, sous conditions. Par une loi adoptée en 2003, l'avortement était autorisé lorsque la grossesse était la conséquence d'un viol ou d'une relation incestueuse ou en cas de risque pour la vie de la femme enceinte. Mais cette loi adoptée le 21 octobre dernier élargit le champ, rallonge les limites aux candidates. Désormais au Bénin, on a le droit d'interrompre une grossesse jusqu'à douze semaines, soit trois mois, lorsqu'on le souhaite. Même s'il y a des conditions : lorsque la grossesse est susceptible d'aggraver ou occasionner une situation de détresse matérielle, éducationnelle, professionnelle ou morale. Avec cette loi, le Bénin rejoint le cercle très fermé des pays africains ayant franchi ce cap sensible de la légalisation de l'avortement : Tunisie, Afrique du Sud, Cap-Vert, Mozambique et Zambie, conformément à la convention de Maputo signée ou ratifiée par 52 pays. En revanche, certains pays y sont farouchement opposés, les cas du Congo, du Sénégal et de la Sierra Leone, qui ont d'ailleurs

des lois en contradiction avec le protocole de Maputo.

## Les justifications du ministre de la Santé

« L'acte qui est posé doit être perçu comme une mesure de santé publique dont l'unique objectif est de sauver des vies humaines [...] Cette mesure vient soulager les peines de nombreuses femmes qui, face à la détresse d'une grossesse non désirée, se trouvent obligées de mettre leur vie en jeu par des pratiques d'interruption de grossesse dans des conditions non sécurisées », a tenté de justifier le ministre de la Santé, Benjamin Hounkpatin, ajoutant que « plusieurs familles continuent de pleurer la perte d'un enfant, d'une épouse, d'une mère partie tragiquement à la suite d'un avortement compliqué. Ces blessures sont irréparables. Pourtant, on peut bien éviter ce drame qui se joue sous nos yeux ».

Selon les statistiques officielles, elles sont environ deux cents femmes à perdre la vie par an au Bénin des suites de complications liées à l'avortement, souvent pratiqué dans la clandestinité. Cette



loi, pour certains, est donc un cadre légal pour pratiquer l'IVG dans des conditions sécurisées. En Afrique, plus de 8 millions d'avortements auraient lieu chaque année, dont les trois quarts dans des conditions non sécurisées, selon une fiche d'information de l'ONG américaine Population Reference Bureau. À en croire les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les risques d'infection et de mortalité à la suite d'un avortement clandestin restent parmi les plus élevés au monde, et seulement 3 % se feraient dans des conditions médicalisées et sûres pour les femmes.

## Les partisans de l'IVG, une minorité

Pour Ibrahim Ousmane, de l'Association béninoise pour la promotion de la famille (ABPF), une ONG qui a longtemps milité pour la modification de cette loi, « les

femmes n'avaient pas accès à un avortement sécurisé quand bien même elles remplissaient toutes les conditions [...] D'ailleurs, depuis que la loi existe, cela n'a pas eu d'influence sur la diminution du taux de décès maternel. Il est toujours très élevé, le nombre de décès lié à l'avortement est toujours resté stagnant ».

Présidente de Femmes engagées pour le développement (FED-ONG), Raimath D. Moriba félicite le gouvernement qui, par cette loi, dit-elle, vient de restaurer la dignité de la femme en République du Bénin. « La loi doit être vue comme une cause d'utilité publique, car de nombreuses femmes perdent la vie du fait du caractère clandestin que revêt parfois l'acte d'avortement. Il était urgent de légaliser ce fait, afin de lui apporter un encadrement juridique adapté », insiste-t-elle.

## Levée de boucliers au sein de l'opinion

Sur un continent et dans un pays encore ancrés dans la tradition, c'est le contraire qui aurait étonné. Permis d'avorter, autorisation de tuer, légalisation de la débauche... C'est ainsi que les opposants à cette loi résument la situation. C'est à une véritable levée de boucliers que l'on assiste.

La figure de proue de cette réprobation, c'est évidemment l'Église catholique. Quels que soient les justificatifs, elle n'hésite pas à dresser un parallèle entre la « légalisation de l'avortement » et « la culture de la mort ». Monseigneur Eugène Cyrille Houdekou tient au « respect du caractère sacré de la vie, surtout celle de l'innocent ». La Conférence épiscopale croit dur comme fer qu'il existe des « alternatives honnêtes et fiables pour remédier aux maux que l'on entend solutionner par la légalisation de l'avortement ».

Même au sein du corps médical appelé à mettre en œuvre l'acte d'IVG, on n'est pas forcément consentant. Il ne faudrait en tout cas pas compter sur le professeur Francis Dossou, président du Conseil national de l'Ordre national des médecins du Bénin, pour ce faire, gêné qu'il est par sa conviction de chrétien et sachant que « la vie commence dès la conception et qu'il faut la protéger ». Il entend même ramer à contre-courant de la mise en œuvre de cette loi : « Je ferai tous les efforts nécessaires pour convaincre la femme enceinte de garder sa grossesse, mais c'est son corps et la loi l'en rend responsable. »

(Source : Le Point Afrique)

## PARTENARIAT

# Coris Bank octroie 20 milliards FCFA à PIA

Une signature d'une convention de financement de 20 milliards FCFA a été effectuée ce 03 novembre 2021 à Lomé, entre Coris Bank International Togo (CBI-Togo) et la Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA). Les deux entités étaient représentées par Anurag Sinha, PCH Agri PIA et Alassane Kaboré, Directeur Général de Coris Bank international Togo.

Isidore AYEKO

Ce financement est principalement destiné aux opérateurs de collecte du soja rentrant dans le cadre de la campagne agricole ouverte par le gouvernement. Ce fonds est destiné à la transformation du soja. Le soja sera payé, transformé et exporté par une structure agricole locale (une société de raffinerie d'huile) de la Plateforme Industrielle d'Adetikopé.

Les 20 milliards FCFA permettront à PIA de collecter du soja sur toute l'étendue du territoire togolais et de l'acheminer vers l'unité de production d'huile de soja en cours d'implantation sur son site. En moyenne, 500 m<sup>3</sup> de soja seront transformés par jour en s'approvisionnant exclusivement chez des producteurs nationaux. « Ce financement est le premier du



genre en faveur de la Plateforme Industrielle d'Adetikopé et vise à contribuer de façon significative à l'exploitation de la nouvelle zone industrielle » déclare Alassane Kaboré, Directeur Général de Coris Bank International Togo. D'autres domaines intéressent également CBI-Togo au niveau de PIA, notamment le financement d'une future

usine de textile et des infrastructures.

Pour le responsable du pôle agricole de PIA, ce partenariat « permet à la structure industrielle de diversifier les produits locaux aux nationaux et à l'étranger. Un partenariat durable entre CBI Togo et la PIA », précise Anurag Sinha, PCH Agri PIA. A travers ce financement Coris Bank International poursuit son objectif d'appui au développement économique du Togo. Cette convention de financement témoigne sa forte implication et son engagement dans la mise en œuvre du Programme National de Développement (PND). Ce partenariat tire

son intérêt économique dans le fait qu'il permettra que le soja collecté soit transformé localement et offrir du travail à la main d'œuvre locale.

Quatrième filiale de Coris Holding, Coris Bank International Togo a lancé officiellement ses activités en février 2015 et ambitionne de devenir la banque de référence au Togo. Reconnue pour la qualité d'organisation de ses produits, ses services et sa performance continue au profit de la clientèle et de ses parties prenantes, Coris Bank International Togo s'apprête à lancer sa solution de monnaie électronique sous la dénomination « CorisMoney ».

# PIA en partenariat avec MAERSK LINE

C'est avec grande fierté que PIA annonce son partenariat avec le groupe MAERSK LINE qui est la plus grande compagnie maritime mondiale.

MAERSK mettra son expertise et tous ses moyens au service



de l'utilisation du Port Sec de PIA. Il s'agit d'une grande réussite pour toute l'équipe de PIA, mais également pour le Togo pour lequel ce Port

Sec sera un énorme atout, en complément de toutes les industries se mettant en place sur la plateforme.

## SPORTS BOULES

# Le Togo participe à la CAN qui s'ouvre ce jeudi

Du 04 au 07 novembre 2021 au Burkina Faso et du 16 au 22 novembre 2021 en Espagne, le Togo a rendez-vous avec les sports boules. Deux compétitions internationales auxquelles il prend part. Pour mieux affronter les différents adversaires et ramener des trophées, l'équipe nationale des sports boules se veut déterminée. En vue de faire le point des préparatifs, une conférence de presse a été organisée vendredi dernier à Lomé par la Fédération togolaise des sports boules (FTSB).

Isidore AYEKO

Vice-champion africain, le Togo sera présent à ces deux compétitions de haut niveau. Au Burkina Faso, pour la Coupe d'Afrique des Nations qui s'ouvre ce jeudi 04 novembre, l'équipe togolaise se dit prête à rivaliser avec les autres pays. La délégation togolaise est présente à Ouagadougou pour entamer la compétition. Pour les deux premiers responsables, le président, Edem Bonou et le vice-président, Me Dominique Gnazou, tout va bien pour l'équipe togolaise.

« Nous quittons Lomé pour Ouagadougou le 30 octobre avec nos quatre joueurs. Le

temps de leur permettre de se reposer et de s'acclimater car la compétition démarre le 04 novembre 2021. Nous avons de grandes ambitions et en tant que vice-champion de l'Afrique, nous ne baisserons pas les bras devant les 27 autres nations qui sont également présentes pour la compétition », a indiqué Me Dominique Gnazou, vice-président de la FTSB.

Déjà le 08 novembre 2021, l'équipe nationale de sports boules sera de retour à Lomé pour reprendre les airs le 13 novembre 2021 pour l'Espagne où se déroulera la Coupe du Monde de la discipline. Une édition



initialement prévue en Suisse en 2020 et qui est finalement reportée en 2021 et délocalisée en Espagne par la Fédération Internationale des Sports Boules à cause de la crise sanitaire. « Nous nous sommes bien préparés pour affronter les autres pays. Nous sommes confiants », a déclaré Edem Bonou, président de la FTSB. Les mêmes sentiments de confiance animent également le directeur technique de la fédération, Atisso Folly, et le sélectionneur, Blaise Coco Paty. Les joueurs, surpris en

plein entraînement, n'ont pas manqué d'exprimer leur soif de vaincre et d'honorer leur titre de vice-champion d'Afrique.

La FTSB a tenu à remercier la ministre des Sports et des Loisirs, Dr Lidi Bessi Kama pour l'appui financier et son collègue de la Sécurité et de la Protection Civile, Gal Yark Damehame pour les facilités accordées pour les formalités de voyage de la délégation togolaise.

LA NOUVELLE TRIBUNE

Récupéré No 0546/31/05/16/  
HAAC  
Djidjole - Batomé, von après  
Maison Suzanne AHO, en face  
de l'église EAC-TOGO  
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02  
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE  
Tél : (+228) 91 90 48 04 /  
98 01 82 02

Rédacteur en chef

Nicolas EDORH

Rédaction

Elom ATTISSOGBE  
Nicolas EDORH  
Béatrice AGBODJINOU  
Isidore AYEKO

Infographie

La Nouvelle Tribune

Impression

SDR

Tirage

1000 exemplaires



**du 1<sup>er</sup> octobre au  
15 décembre 2021**

bénéficiez d'un  
**abattement**  
allant jusqu'à

**40%**

*de la*

**valeur en douane**

**de vos VÉHICULES**



**25%** pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 15 décembre 2021**



**30%** pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020**



**35%** pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019**



**40%** pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est **antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2019**